

CGV IMAGINE UNE HISTOIRE

ref 2025 - FORMATION



IMAGINE UNE HISTOIRE

Article 1 > Nature de la prestation

La société IMAGINE UNE HISTOIRE désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 202 K rue Jean Jaurès, 1er étage, 59491 Villeneuve d'Ascq. IMAGINE UNE HISTOIRE met en place et dispense des formations inter/intra et à distance en mode E-learning et blended associant à la fois le présentiel et le E-learning, à Villeneuve d'Ascq, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société IMAGINE UNE HISTOIRE
- apprenant : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de gérer et d'accompagner l'effort de formation des entreprises.

Article 2 > Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société IMAGINE UNE HISTOIRE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat, sauf acceptation formelle et écrite de IMAGINE UNE HISTOIRE. Le fait que IMAGINE UNE HISTOIRE ne se prévaut pas à un moment donné d'une des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. La structure cliente et/ou l'apprenant, se porte fort pour lui-même mais également pour l'ensemble de son personnel, du respect des présentes CGV.

Article 3 > Modalités d'exécution de la Prestation

IMAGINE UNE HISTOIRE réalise la formation auprès du Client dans le respect des délais et modalités fixés par le Contrat. Chacune des Parties désigne, dès la date de signature du Contrat, une personne en qualité d'interlocuteur privilégié de l'autre Partie pour assurer le suivi de la bonne exécution de la Prestation. Le Client s'engage à mettre à la disposition de IMAGINE UNE HISTOIRE tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation de la Prestation définie dans les conditions particulières. Dans l'hypothèse où, pour la réalisation de la prestation, la société IMAGINE UNE HISTOIRE accède ou utilise tous biens corporels ou incorporels, systèmes, données, informations du client, une personne ou hors des locaux du client, celle-ci respectera et fera respecter les règles d'utilisation et les obligations en matière de sécurité fournies par le client. IMAGINE UNE HISTOIRE définit, sous sa responsabilité, les ressources, outils, méthodes et moyens d'exécution nécessaires à la réalisation de la Prestation. Elle les communique au client pour information. Les consultants de la société IMAGINE UNE HISTOIRE sont organisés en structure indépendante. La société garantit que ses consultants disposent des compétences requises pour assurer les prestations de son offre. En outre, IMAGINE UNE HISTOIRE assure que ses consultants respectent les règles de confidentialité et le règlement intérieur de ses clients.

Article 4 > Devis et Commande

Pour chaque action de formation, la société IMAGINE UNE HISTOIRE fournit un devis, une convention, les présentes Conditions Générales de Vente et un programme expliquant les objectifs pédagogiques au client. Les CGV d'Imagine une histoire sont considérées comme acceptées par le client dès lors que le devis ou la convention de formation sont signés et/ou dès que la première facture liée à la formation a été réglée par le client.

Article 5 > Rémunération - Facturation

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

En INTER : Une facture sera établie à signature de la convention avec chaque structure bénéficiaire. Le paiement sera dû par le bénéficiaire à réception de celle-ci.

En INTRA : Une facture sera établie sur le mois concerné pour chaque session de formation réalisée ; Le paiement sera dû par le bénéficiaire à réception de celle-ci.

Le règlement de toutes prestations réalisées par IMAGINE UNE HISTOIRE se fait par virement- LCR ou chèque dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'intérêts de retard de trois (3) fois le taux d'intérêt légal jusqu'au paiement effectif encaissé.
- l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
- la suspension ou l'annulation, au choix d'IMAGINE UNE HISTOIRE, de toute commande en cours.

En cas d'impayé antérieur, de détérioration du crédit du client, de révision à la baisse ou de la cessation de la garantie accordée par l'organisme d'assurance crédit ou de l'organisme financeur du client, IMAGINE UNE HISTOIRE pourra, si bon lui semble, modifier les délais de paiement ou suspendre les commandes en cours dans l'attente de la fourniture par le client d'une garantie bancaire.

En cas de financement de la formation par un tiers extérieur, se référer à l'article 12 des présentes CGV.

Article 6 > Frais de mission

Sauf stipulation contraire, les frais de déplacement des formateurs pour les formations ayant lieu dans les départements 59 – 62 – 75 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95 sont inclus dans le prix de la formation.

Les frais de déplacement des formateurs pour les formations ayant lieu dans les autres départements que ceux susnommés seront facturés au réel au bénéficiaire selon les dispositions ci-après :

Train : 2^{ème} classe
Avion : remboursement sur la base du tarif aérien le plus économique
Frais kilométrique en fonction du barème kilométrique en vigueur
Hébergement : Hôtel (nuit + pdj) : forfait de 85 € (105 € pour Paris)
Restauration : Déjeuner : forfait de 15 € le repas (18 € pour Paris)
Dîner : forfait de 20 € le repas (23 € pour Paris)

Si la mission nécessite d'engager des frais matériels ou administratifs (papeterie, reprographie, affranchissement, etc.) ceux-ci seront préalablement soumis pour avis au client et re-facturés par le prestataire à leur coût réel. Toutes les factures sont établies par IMAGINE UNE HISTOIRE et adressées à la comptabilité du client en un (1) exemplaire unique. Elles mentionnent la nature de la Prestation effectuée et sont accompagnées de toutes les pièces justificatives.

Article 7 > Frais de salle

Sauf stipulation contraire de la part d'IMAGINE UNE HISTOIRE, Dans le cas d'une formation en INTER, les frais de salle sont compris dans le prix de l'action de formation. Dans le cas d'une formation en INTRA, les éventuels frais de salle sont à la charge du bénéficiaire.

Article 8 > Sous-traitance

Il est expressément convenu qu'IMAGINE UNE HISTOIRE pourra sous-traiter tout ou partie des prestations figurant dans son catalogue. Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir de cet élément pour tenter d'obtenir un quelconque remboursement ou une annulation. Il est rappelé qu'en tant que professionnel, IMAGINE UNE HISTOIRE ne saurait sous-traiter tout ou partie de ses prestations à des tiers n'ayant pas les connaissances et formations indispensables à la réalisation de leur mission.

Article 9 > Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents, commentaires, ouvrages, illustrations et images communiqués sur tous supports à l'occasion d'une session de formation, sont protégés par le droit d'auteur. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation choisie est soumise à autorisation expresse et préalable de l'organisme de formation IMAGINE UNE HISTOIRE sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire usage directement ou indirectement à d'autres fins que celles liées à la formation et s'interdit en toute hypothèse de céder, à titre gracieux ou non, lesdits documents et d'en faire un usage commercial.

Article 10 > Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de sa relation avec les clients et pour le bon fonctionnement de ses prestations, la société IMAGINE UNE HISTOIRE SAS est amenée à utiliser des données à caractère personnel à des fins légitimes.

La société IMAGINE UNE HISTOIRE assure à ses clients une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société IMAGINE UNE HISTOIRE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société IMAGINE UNE HISTOIRE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Article 11 > Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant d'IMAGINE UNE HISTOIRE pourra modifier avec l'accord du client les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 12 > Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou un financeur public, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

En cas de subrogation et suivant les modalités de l'accord de financement, l'OPCO / le financeur public rémunérera directement IMAGINE UNE HISTOIRE, après que ce dernier lui ait fourni les documents demandés prouvant la réalisation de l'action de formation.

Si l'accord de prise en charge n'est pas reçu avant l'entrée en formation, le Client est tenu de verser la totalité du coût de la formation, sous peine d'en voir sa date reportée. Dans ce cas, une facture est émise au nom du Client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO / le financeur public, le différentiel sera facturé au Client.

En cas d'interruption de la formation du fait de l'apprenant, l'intégralité du coût de la formation non pris en charge par l'OPCO sera dû par le Client. En conséquence, dans le cadre d'une formation intra entreprise dont le coût est forfaitaire en cas de subrogation auprès d'un OPCO, si celui-ci ne prend en charge que les heures de présence, le Client s'obligera à assumer le coût correspondant aux heures d'absence comme énoncé ci-dessus de sorte que le coût de la session soit intégralement perçu par IMAGINE UNE HISTOIRE.

Article 13 > Sanction de la formation & suivi pédagogique

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) apprenant-e(s) à l'issue de la formation.

Afin de garantir la transparence dans le suivi de la formation, une feuille d'émargement signée par le(s) apprenant-e(s) et le formateur, par demi-journée de formation sera communiquée après chaque module.

Article 14 > Annulation / Report

IMAGINE UNE HISTOIRE peut unilatéralement décider d'annuler ou de reporter une ou plusieurs sessions en cas de force majeure ou si les conditions de quorum ou les pré-requis ne sont pas atteints. Dans ce cas, IMAGINE UNE HISTOIRE devra informer par tout moyen approprié les clients concernés au moins 8 jours calendaires avant la date prévue. Si IMAGINE UNE HISTOIRE n'est pas en mesure de fournir l'information dans le délai convenu, elle serait dans l'obligation de procéder au remboursement des sommes éventuellement déjà perçues et de prendre en charge les frais engagés, à hauteur maximale au titre du transport dans la limite des tarifs en classe économique, sur présentation de justificatifs. En cas de force majeure, telle qu'habituellement reconnue par la jurisprudence ou d'événement fortuit, aucun remboursement ne sera effectué.

Le Client peut solliciter l'annulation et /ou le report de la formation auprès d'IMAGINE UNE HISTOIRE. Toute annulation ou report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : contact@imagine-une-histoire.com.

En cas de report par le Client
> Sa demande sera sans conséquence financière si celle-ci intervient plus de 21 jours avant la date retenue.
> Si la demande a lieu entre le 7ème jour et le 21ème avant la date retenue, le Client sera facturé d'une somme correspondant à 50% du prix initial de la formation, à titre de réparation du préjudice subi par IMAGINE UNE HISTOIRE.
> Si la demande intervient moins de 7 jours avant la date retenue, le Client sera facturé d'une somme correspondant à 100% du prix initial de la formation, à titre de réparation du préjudice subi par IMAGINE UNE HISTOIRE. Le Client ne pourra pas demander la prise en charge par les instances compétentes. De même, celui-ci ne pourra obtenir la prise en charge de toute somme qu'il aurait versée à IMAGINE UNE HISTOIRE au titre de la réparation de son préjudice.

En cas d'annulation par le Client en début ou cours de formation, ce dernier sera facturé de l'entière du prix restant dû, à titre de réparation du préjudice subi par IMAGINE UNE HISTOIRE.

En cas de force majeure, telle qu'habituellement reconnue par la jurisprudence ou d'événement fortuit, aucune pénalité ne sera appliquée.

Article 15 > Modification partielle des conditions de réalisation

IMAGINE UNE HISTOIRE peut modifier toutes ou partiellement les conditions de réalisation de la formation telles qu'un changement de formateur, de lieux ou de contenu du module si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, elle s'engage à ce que les modifications apportées n'engendrent aucune conséquence sur la qualité de la prestation commandée.

Article 16 > Evolution du groupe d'apprenant-es

Le Client s'engage à être présent ou à faire en sorte que son personnel inscrit soit présent aux dates, lieux et heures prévus. Tout stagiaire recevra une copie du Règlement Intérieur d'IMAGINE UNE HISTOIRE et devra impérativement en respecter les termes. Le Client peut également demander le remplacement d'un-e apprenant-e par une autre personne de son entreprise, sans conséquence financière sous réserve de l'accord d'IMAGINE UNE HISTOIRE et que l'apprenant-e remplaçant-e satisfait aux prérequis.

En cas de modification par le bénéficiaire, les feuilles d'émargement attesteront de l'identité et la présence effective des apprenant-es.

Article 17 > Non-sollicitation des intervenants

Le client s'engage à ne pas solliciter les intervenants IMAGINE UNE HISTOIRE quelque soit leur statut.

1. Faute d'accord préalable écrit d'Imagine Une Histoire et signé par le Président d'Imagine Une Histoire, le Client ou toute entité qui lui est juridiquement rattachée ou substituée, s'interdit durant le contrat et pendant une durée de douze (12) mois après le contrat, de contracter, directement ou indirectement, avec les intervenants d'Imagine Une Histoire.
2. En cas de non-respect du paragraphe 1 ci dessus, un montant forfaitaire égal à vingt cinq mille (25.000) euros sera appliqué par Imagine Une Histoire au Client.

Article 18 > Assurances

Les parties déclarent être assurées au titre de leur responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance solvable couvrant notamment tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à son activité. IMAGINE UNE HISTOIRE et le client en justifient l'existence à première demande de l'une des parties.

Article 19 > Documents et dispositions contractuelles

Les présentes conditions générales, les conditions particulières et les éventuelles annexes contractuelles énumérées ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties ("le Contrat"), remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet. Toute modification du présent contrat ne sera prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les deux parties.

Article 20 > Loi applicable - Attribution de compétence

Le contrat est régi par le droit français. En cas de litige relatif au Contrat, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Lille Métropole.